

**RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE A
L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU
26 MARS 2008**

Mesdames, Messieurs, chers Actionnaires,

Le 21 février 2008 à 18 heures, le directoire s'est réuni au siège de la société et a décidé de vous réunir en Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire afin d'une part de vous proposer de nouveau, à titre extraordinaire, l'émission d'actions gratuites et d'autre part, à titre ordinaire, de soumettre les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2007 à votre approbation.

Décisions à titre extraordinaire :

Il vous est proposé de bien vouloir autoriser le Directoire à procéder en une ou plusieurs à des attributions d'actions gratuites à émettre, dans le cadre des dispositions des articles L 225-197-1 à L 225-197-5 du Code de commerce, au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux de la Société.,

L'attribution gratuite d'actions aux salariés et mandataires sociaux de la Société permettrait en effet de renforcer la motivation du personnel tout en offrant un outil de rémunération supplémentaire et adapté.

Pour mémoire, les 100.000 actions gratuites que votre directoire avait été autorisé à attribuer aux termes de votre assemblée générale extraordinaire du 21 août 2006 ont d'ores et déjà été attribuées par le Directoire dans leur quasi intégralité (99.000 sur les 100.000).

La Société a désormais besoin de disposer de nouveau de ce type d'outil incitatif afin de conserver et de faire venir des talents dans un contexte de fort développement de la Société et de forte concurrence sectorielle.

Les actions gratuites seraient émises par incorporation spéciale de réserves, bénéfiques ou primes d'émission au sens de l'article L 225-130 du Code de commerce, ce qui emporterait renonciation corrélative des actionnaires au profit des bénéficiaires des attributions, à la partie des réserves ou primes d'émission ainsi incorporée.

Il vous est donc proposé d'autoriser votre Directoire à attribuer un maximum de soixante et un mille (61 000) actions gratuites représentant 1,996 % du capital avant leur émission.

Compte tenu de la délégation conférée au directoire par l'assemblée générale extraordinaire du 21 août 2006 portant sur l'attribution de 100 000 actions gratuites, cela aboutirait à un nombre total d'actions gratuites de 161 000 représentant 5,269 % du capital avant l'émission de l'intégralité des dites 161.000 actions gratuites.

Il vous est également demandé de bien vouloir autoriser le Directoire à augmenter, conformément aux dispositions des articles L 225-197-1 à L 225-197-3, le capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission au profit des membres du

personnel salarié et des mandataires sociaux.

L'augmentation de capital en résultant serait d'un montant maximal de six mille cents (6.100) euros, correspondant au montant nominal de l'intégralité des 61.000 actions gratuites à émettre en une ou plusieurs fois.

Conformément à la loi, l'attribution gratuite des actions nouvelles à leurs bénéficiaires ne serait définitive qu'au terme d'une période d'acquisition, dont la durée ne peut être inférieure à deux ans, les droits résultant de l'attribution étant incessibles pendant cette période.

Il vous est également proposé de déterminer que le bénéfice de l'attribution d'actions gratuites sera perdu en totalité si le bénéficiaire vient à quitter la Société, pour quelque raison que ce soit, avant l'expiration du délai d'acquisition, d'une durée minimale de deux ans conformément à l'alinéa précédent.

Il vous est aussi proposé de donner au Directoire la faculté d'augmenter la durée de la période d'acquisition.

L'attribution gratuite des actions à leurs bénéficiaires ne serait par ailleurs définitive qu'au terme d'une période de conservation, dont la durée serait de deux ans, les actions résultant de l'attribution étant incessibles pendant cette période.

Il vous est demandé de donner au Directoire la faculté d'augmenter la durée de la période de conservation.

En tout état de cause, conformément aux dispositions de l'article L 225-197-1 1° du Code de commerce, les actions demeureront incessibles dans le délai de dix (10) séances de bourse précédant et suivant la date à laquelle les comptes sociaux (ou consolidés s'il y en a) seront rendus publics.

De la même façon, les actions seront incessibles dans le délai compris entre la date à laquelle les organes sociaux de la Société auront connaissance d'une information qui, si elle était rendue publique, pourrait avoir une incidence significative sur le cours des titres de la Société, et la date postérieure de dix séances de bourse à celle où cette information est rendue publique.

Si vous acceptez cette proposition, il vous appartiendra :

- de définir la période d'acquisition définitive des actions gratuites par leurs bénéficiaires ;
- de définir la période de conservation, par leur bénéficiaires, des actions ainsi attribuées; dans les limites prévues par la loi,
- de fixer le montant maximum de l'augmentation de capital dans les conditions exposées,
- d'autoriser le Directoire à :
 - fixer les conditions et critères d'attribution que devront remplir les bénéficiaires d'actions gratuites;
 - déterminer, en application de ces conditions et critères, l'identité des bénéficiaires de l'attribution gratuite d'actions de la Société ;
 - décider, en conséquence, du nombre d'actions à attribuer gratuitement ;

- de procéder le cas échéant, à l'effet de préserver les droits des bénéficiaires, aux ajustements du nombre d'actions attribuées gratuitement en fonction des éventuelles opérations sur le capital de la Société ;
- fixer, en cas d'attribution d'actions à émettre, le montant et la nature des réserves, bénéfiques et primes à incorporer au capital, constater l'augmentation ou les augmentations de capital réalisées en exécution de l'autorisation de l'assemblée générale, modifier les statuts en conséquence ;
- procéder aux formalités consécutives et d'une façon générale, prendre toutes mesures pour la réalisation de ces opérations d'attribution gratuite, dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires.

En vertu des dispositions légales applicables aux délégations de compétence, celle-ci serait consentie pour une période ne pouvant excéder 38 mois à compter de la décision de l'assemblée.

Votre Directoire vous rendra compte, dans les conditions définies par la réglementation en vigueur et dans un rapport spécial contenant toutes les mentions visées à l'article L 225-197-4 du Code de commerce, des attributions d'actions gratuites effectuées en vertu de l'autorisation qui lui aura été consentie.

Il est indiqué que ces actions gratuites ne sont aucunement destinées au Président du Directoire.

Décisions à titre ordinaire :

En premier lieu avant de vous exposer les différentes propositions soumises à votre vote, nous vous prions de prendre connaissance des principaux faits ayant marqué la vie de notre société au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2007 ainsi que des récentes évolutions constatées depuis le début de l'année 2007 telles que constatées et perçues par votre Directoire.

1. Présentation de l'exercice 2007

Les principaux agrégats reflétant notre activité sont les suivants :

En K € - données consolidées	2006	2007	Variation
Chiffre d'affaires	8 714	10 308	+18,3%
Résultat d'exploitation	1 135	1 139	+0,4%
<i>Marge opérationnelle</i>	<i>13,0 %</i>	<i>11,1%</i>	
Résultat net	634	1 040	+64,2%
<i>Marge nette</i>	<i>7,3 %</i>	<i>10,1%</i>	

Commentaires :

La croissance du chiffre d'affaires est portée par une croissance des effectifs nette (supérieure à 15 % en 2007). L'effectif global de la société est ainsi passé de 75 collaborateurs à 87 collaborateurs en 2007, soit une hausse nette des effectifs de 12 collaborateurs. En rapport à

cette croissance des effectifs, la société agrandit son staff administratif d'une personne chargée d'assister les LOB managers. Le TJM traduit également un niveau d'activité intéressant. Il ressort en hausse de 5% à 906 € en moyenne sur l'exercice. Il évolue dans une fourchette moyenne de 700 € à 1500 € traduisant notre volonté de maintenir un niveau d'expertise élevé.

Compte tenu de tous ces éléments la hausse du chiffre d'affaires est de 18,3 %, il s'établit à 10 308 K€ pour l'exercice 2007.

Les coûts d'exploitation ont été contenus. Le principal poste de charge du compte de résultat, les salaires et traitements représentent 47,8% du chiffre d'affaires, constant par rapport à 2006 où il s'établissait à 47,3%. Les charges de structure ont également été contenues. Elles s'établissent à 13,2% du chiffre d'affaires à comparer avec les 13,5% constatés sur l'exercice précédent.

La marge opérationnelle est restée presque constante et s'élève à 1 139 K €. Elle est le résultat de la politique de contrôle des coûts et de l'enregistrement de la forte croissance tout au long de l'exercice.

Le bénéfice net 2007 est en forte progression, de + 64,2% à 1 040 K€, représentant une marge nette de 10,1%, parfaitement conforme à l'objectif fixé. OCTO Technology rappelle qu'il bénéficie du crédit d'impôt lié aux activités de recherche (CIR) lancées en 2007 et du statut « Gazelle » accordé aux PME (Petites et Moyennes Entreprises) par le Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Emploi.

Le résultat financier s'est élevé à 0,11 M€, principalement constitué des produits financiers du placement de la trésorerie disponible de la société. Au 31 décembre 2007, OCTO Technology ne disposait d'aucune dette financière et la trésorerie nette atteignait 2,98 M€.

Nous vous convions pour plus de renseignements sur les événements ayant émaillé la vie de votre société ces dernières années à vous reporter au prospectus basé sur les comptes semestriels 2006 visé par l'Autorité des Marchés Financiers 14 novembre 2006 sous le numéro N°06-407.

2. Faits marquants de l'exercice 2007

Au cours de l'exercice 2007, OCTO Technology bénéficie du crédit d'impôt lié aux activités de recherche (CIR) lancées en 2007 ainsi que du statut « Gazelle », accordé par le Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Emploi aux Petites et Moyennes Entreprises (PME) de croissance.

Depuis le 22 mars 2007, OCTO Technology remplit les critères d'éligibilité et cote en continu sur le marché Alternext d'Euronext Paris.

3. Evolution des travaux de R&D

En mars 2007, la cellule technique a publié un ouvrage appelé : Gestion des identités - Une Politique pour le Système d'Information. Cet ouvrage collectif rassemble le savoir faire et l'expérience acquise par les experts OCTO depuis sa création. Il est aujourd'hui une référence auprès des Directeurs Informatiques.

La cellule technique a également publié un livre blanc technique en avril appelé : « Services Web : choix architecturaux ».

OCTO Technology bénéficie du crédit d'impôt lié aux activités de recherche (CIR) lancées en 2007 sur les deux sujets suivants : langages dynamiques et gestion de la sécurité pilotée par les risques.

D'autre part, OCTO continue la réalisation du logiciel de microcrédit appelé Octopus Micro Finance Suite (OMFS) en partenariat avec l'ONG Oxus Development Network (filiale dédiée aux projets de micro finance d'Acted). En juillet 2007, OCTO a conclu un partenariat avec PlaNetFinance pour la diffusion d'OMFS aux jeunes institutions de MicroFinance (IMF) en forte croissance.

C'est pourquoi, pour l'ensemble de son action et de ses projets, OCTO a obtenu en janvier 2007 la qualification « entreprise innovante » par Oseo innovation (ex ANVAR) devenant ainsi éligible aux FCPI.

4. Faits marquants depuis la clôture de l'exercice 2007

Le marché des affaires continue sur une tendance très active confirmant que la stratégie de Stars Customers mise début 2007 porte ses fruits. En plus de ses secteurs historiques, OCTO Technology poursuit son développement dynamique dans les trois secteurs cibles en forte croissance : Assurances, Opérateurs Telecom et medias.

5. Evolution anticipée pour l'exercice 2008

La direction vise une croissance du chiffre d'affaires de 20% pour l'exercice 2008, hors impact d'éventuelles opérations de croissance tout en maintenant un niveau de rentabilité nette élevé.

Le succès commercial de l'année 2007 et le potentiel du marché Marocain autour du métier du cabinet a débouché sur la création d'une filiale dédiée à l'activité Marocaine adressée désormais directement depuis Casablanca. La filiale Marocaine représente environ 5% du chiffre d'affaires d'OCTO Technology.

L'atteinte de cet objectif va nécessiter le recrutement d'une trentaine de consultants.

6. Proposition d'affectation du résultat

Le bénéfice de la Société au 31 décembre 2007 s'élève à la somme de 1 040 488,19 euros que votre Directoire vous propose d'affecter de la façon suivante :

- aux actionnaires, par attribution d'un dividende d'un montant total de :	1 008 333,48 €
- en report à nouveau pour le solde, soit :	32.154,71 €
La réserve légale étant dotée à son maximum	

Le dividende par action s'élèverait à 0,33 €.

Le montant des dividendes propres aux actionnaires qui manifesteraient dans les conditions fixées par la loi et les règlements le souhait d'opter pour le prélèvement libératoire, comme l'autorise la Loi de finances 2008, sera minoré de ce même prélèvement libératoire.

Ce dividende est éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à la réfaction prévue au 2° de l'article 158-3 du Code général des impôts.

7. Liste des mandats des mandataires sociaux de la société

Nom	François HISQUIN
Mandat actuel	Président du Directoire – Directeur Général
Autres mandats et fonctions exercés dans la Société	Néant
Autres mandats et fonctions exercés en-dehors de la Société	Président de la société KPIT Gérant de SCI du blanc Seau
Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et ayant pris fin	AUBAY Technology - Membre du Conseil de Surveillance Administrateur de France MP3 Administrateur de Monelis Président de Réalisations et Prestations Graphiques « RPG »

Nom	Pierre PEZZIARDI
Mandat actuel	Membre du Directoire
Autres mandats et fonctions exercés en-dehors de la Société	Administrateur de la société Oxus
Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et ayant pris fin	Néant

Nom	Philippe RABASSE
Mandat actuel	Président du Conseil de Surveillance Directeur Général de Aubay Administrateur de Aubay
Date d'échéance du mandat	AG statuant sur les comptes clos au 31/12/2010
Autres mandats et fonctions exercés en-dehors de la Société	Membre du Conseil d'Administration de Aubay Isalia (Esp) Gérant de la société Capitalinvest Administrateur de la société Adex SA.
Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et ayant pris fin	Vice-président du Conseil de Surveillance de la société Aubay Stratégie Technologique Vice-Président du Conseil de Surveillance de la société Aubay Consulting Telecoms (ex IKSEN) Président du Conseil de Surveillance de Aubay Conseil en Organisation

Nom	Vincent GAUTHIER
Mandat actuel	Membre du Conseil de Surveillance
Date d'échéance du mandat	AG statuant sur les comptes clos au 31/12/2010
Autres mandats et fonctions exercés dans la Société	Néant
Autres mandats et fonctions exercés en-dehors de la Société	Représentant permanent de Capitalinvest en qualité d'administrateur de Aubay Gérant de la société Capitalinvest Administrateur de YCIMN SA, Mandelieu la Napoule
Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et ayant pris fin	Membre du Conseil de Surveillance de la société Aubay Stratégie Technologique Membre du Conseil de Surveillance de la société Aubay Consulting Télécoms (ex-Iksen) Directeur Général de la société Capitalinvest Vice-Président de Aubay Conseil en Organisation Membre du Conseil d'administration de Aubay Projipe

Nom	AUBAY représentée par Christian AUBERT
Mandat actuel	Représentant permanent de Aubay SA au Conseil de Surveillance
Date d'échéance du mandat	AG statuant sur les comptes clos au 31/12/2010

Autres mandats et fonctions exercés dans la Société	Néant
Autres mandats et fonctions exercés en-dehors de la Société	Président du Conseil d'Administration de Aubay Représentant de Aubay au Conseil d'Administration de Aubay Isalia (Espagne) Président de Auplata S.A.S Administrateur de GCCCM SA.
Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et ayant pris fin	Président du Conseil de Surveillance de Aubay Stratégie Technologique Président du Conseil de Surveillance de la société Aubay Consulting Télécoms (ex-Iksen) Représentant permanent de Aubay SA au Conseil de Surveillance de Aubay Conseil en Organisation

8. Rémunération des mandataires sociaux

La société n'a pas versé de jetons de présence aux membres du conseil de surveillance au titre de l'exercice 2007.

Les rémunérations fixes, variables, les avantages ou attribution de titres de capital aux membres du directoire sont les suivants :

	François HISQUIN	Pierre PEZZIARDI
Rémunération fixe	109 200 €	97 732 €
Rémunération variable	50 000 €	-
Avantages	N/A	N/A
Attribution de titres de capital	N/A	N/A
Rémunération conditionnelle	N/A	N/A
Prime de départ ou d'arrivée	N/A	N/A

Les membres du Conseil de Surveillance n'ont pas touché de rémunération au titre du mandat exercé pour l'exercice concerné.

9. Situation de l'actionnariat et notamment de l'actionnariat salarié

François Hisquin et ses associés fondateurs (Pierre Pezziardi, Laurent Avignon et Ludovic Cinquin) ont créé un holding par apport de titres OCTO Technology appelé PACH Invest. L'apport initial était de 24,92% du capital et des droits de vote augmenté en juin 2007 par 15,1% (soit 461 500 actions) de capital acquis auprès de l'actionnaire majoritaire Aubay.

En raison de la création de PACH Invest, la répartition du capital de la société a évolué de la manière suivante :

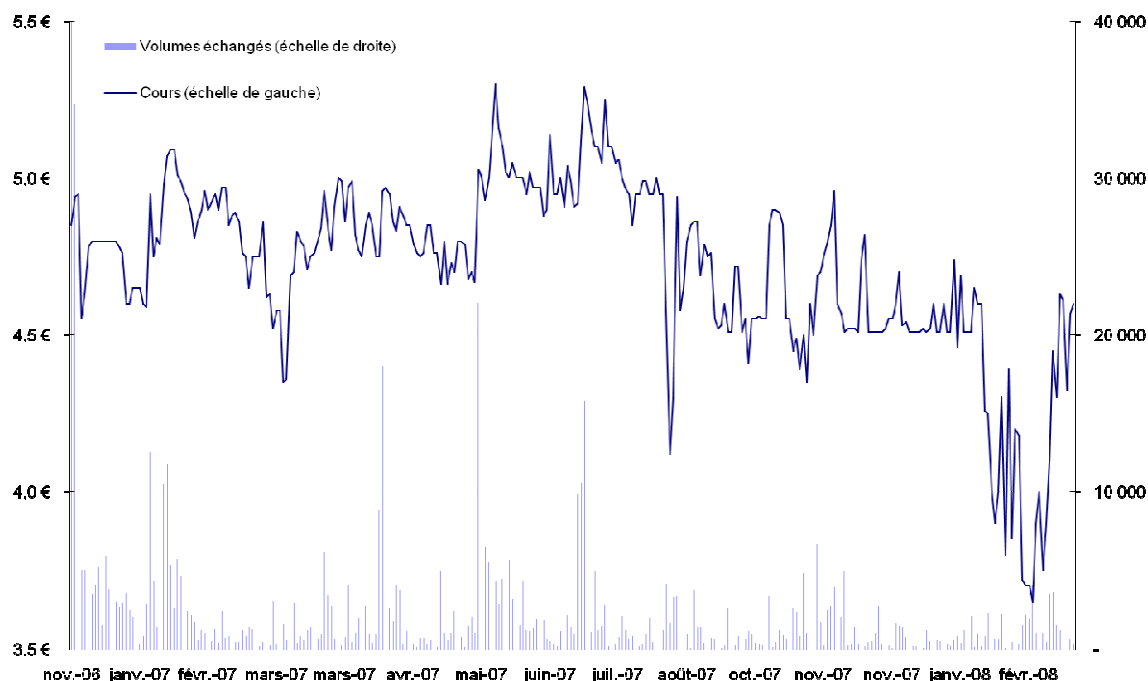
<i>Actionnaires</i>	31/12/06		31/12/07	
	<i>Titres</i>	<i>en %</i>	<i>Titres</i>	<i>en %</i>
Public	481 329	15,8%	444 725	14,6%
Aubay	1 712 500	56,0%	1 251 000	40,9%
F.Hisquin	653 000	21,4%	27 005	0,9%
L.Avignon	53 500	1,8%	10 200	0,3%
P.Pezziardi	50 000	1,6%	-	-
L.Cinquin	31 000	1,0%	15 550	0,5%
PACH Invest	-	-	1 227 851	40,2%
Salariés OCTO	74 227	2,4%	79 275	2,6%
TOTAL	3 055 556	100,0%	3 055 556	100,0%

Les actions détenues par les salariés de la société (hors management et fondateurs) représentent 2,6 % du capital. PACH Invest détenait au 31/12/2007 40,2 % du capital de la société et à la date d'établissement du présent rapport, 41,1% du capital.

Par ailleurs, le Directoire de la société dans sa séance du 19/02/07 a décidé l'attribution de 4 000 actions gratuites à émettre au profit de ses salariés. Ces actions seront émises à compter du 20 février 2009. Au présent rapport est joint, conformément aux dispositions de l'article L 225-197-4 du Code de commerce, le rapport spécial sur les attributions d'actions gratuites.

Les 100 000 actions à émettre représentent 3,27% du capital à émettre (avant leur émission). Ce pourcentage serait amené à évoluer dans l'hypothèse où votre assemblée décidait de procéder à l'attribution d'actions gratuites dans les conditions proposées ci-dessus.

Se trouve joint le tableau de l'évolution du cours de bourse de l'action :



10. Opérations réalisées par les mandataires sociaux

Déclarations de François HISQUIN, Président du Directoire

	<i>DECLARATION 1</i>	<i>DECLARATION 2</i>
DECLARANT	François Hisquin	François Hisquin
INSTRUMENT FINANCIER	Actions	Actions
NATURE DE L'OPÉRATION	Acquisition	Acquisition
DATE DE L'OPÉRATION	13/03/2007	20/03/2007
DATE DE RECEPTION DE LA DECLARATION	14/03/2007	27/03/2007
LIEU DE L'OPÉRATION	Euronext Paris	Euronext Paris
PRIX UNITAIRE :	4,7135€	4,735€
MONTANT DE L'OPÉRATION	20 739,40 €	12 481 €

Déclarations de PACH Invest, membres de la Direction

	<i>DECLARATION 1</i>	<i>DECLARATION 2</i>
DECLARANT	PACH Invest	PACH Invest
INSTRUMENT FINANCIER	Actions	Actions
NATURE DE L'OPÉRATION	Acquisition	Acquisition
DATE DE L'OPÉRATION	29/06/2007	16/11/2007
DATE DE RECEPTION DE LA DECLARATION	03/07/2007	22/11/2007
LIEU DE L'OPÉRATION	Euronext Paris	Euronext Paris
PRIX UNITAIRE :	5€	4.76€
MONTANT DE L'OPÉRATION	2 300 000 €	19 494 €

11. Tableau récapitulatif du capital autorisé non émis avec délégation au Directoire

Les résolutions d'émission approuvées par l'assemblée générale du 21 août 2006 statuant à titre extraordinaire sont synthétisées ci-dessous. Elles donnent délégation au Directoire

	Durée de Validité	Plafond (valeur nominale)
Attribution d'actions gratuites.	38 mois	100 000 €
Emission avec maintien du droit préférentiel de souscription, de toutes valeurs mobilières et/ou par incorporation de réserves, primes, bénéfices.	26 mois	500 000 € (1)
Emission avec suppression du droit préférentiel de souscription, de valeurs mobilières.	26 mois	500 000 € (1)
Augmentation du nombre de titres émis en cas de demande excédentaire de titres lors de l'augmentation de capital.	26 mois	15% de l'émission initiale (1)
Augmentation de capital par incorporation de réserves, primes, bénéfices ou autres.	26 mois	250 000 € (1)

(1) Le cumul maximum est fixé à 1 000 000 €.

12. Montant des dividendes distribués au titre des trois derniers exercices

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, il est rappelé que le montant des dividendes mis en distribution au titre des trois derniers exercices précédents et l'avoir fiscal correspondant ont été les suivants :

Exercice	Dividende net	Avoir fiscal
31/12/2004	400 000 €	-
31/12/2005	250 000 €	-
31/12/2006	-	-

13. Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Au présent rapport est joint, conformément aux dispositions de l'article 148 du Décret du 23 mars 1967, le tableau faisant apparaître les résultats de notre société au cours de chacun des cinq derniers exercices. (cf Annexe)

14. Rapport sur le contrôle interne

Au présent rapport est joint, conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de Commerce, le rapport du Président du Conseil de surveillance sur la préparation et l'organisation des travaux du Conseil de surveillance et sur les procédures de contrôle interne mises en place par la société.

15. Conventions réglementées au cours de l'exercice 2007

Le Président invite les actionnaires à prendre connaissance du rapport spécial rédigé et signé par les commissaires aux comptes.

Nous vous rappelons par ailleurs qu'une convention de sous location d'une partie des locaux a été conclue avec la société PIVOLIS/KPIT, dont François HISQUIN est président du conseil d'administration, avec effet en février 2005 est actuellement en cours. Cette convention a été autorisée par votre conseil de surveillance du 18 octobre 2004 et fait l'objet d'un rapport spécial du commissaire aux comptes.

16. Proposition de nomination de deux nouveaux membres du Conseil de Surveillance en remplacement de deux membres démissionnaires

Nous vous demandons de bien vouloir prendre acte de la démission de Monsieur Philippe RABASSE, membre et Président du Conseil de Surveillance et de Monsieur Vincent GAUTHIER, membre et vice président du Conseil de surveillance en date du 21 février 2008 et vous proposons de nommer en remplacement :

- Monsieur Nicolas BONTE demeurant 16, rue des Vosges 92500 RUEIL MALMAISON
- Monsieur William BOSQUE demeurant 15, rue de Glaligny 78150 Le Chesnay

pour la durée du mandat restant à courir de leurs prédécesseurs.

Nous vous demandons par ailleurs de bien vouloir maintenir la Société AUBAY TECHNOLOGY dans ses fonctions de membre du Conseil de Surveillance.

17. Honoraires de commissariat aux comptes

Honoraires des Commissaires aux Comptes pour l'exercice clos au 30/12/2007.

LELARGE		
	Montant €	%
Audit		
Certification des comptes	18.000,00	94,74 %
Missions accessoires	1000,00	5,26 %
Sous Total	19.000,00	100%
Autres prestations		
Juridique, fiscal, social	-	-
Technologies de l'information	-	-
Audit interne	-	-
Autres	-	-
Sous Total	-	-
TOTAL GÉNÉRAL	19.000,00	100%

Tels sont les points que nous voulions vous soumettre et vous trouverez ci-joint le texte des résolutions sur lequel nous vous demandons de bien vouloir vous prononcer.

Le Directoire

Annexe : Tableau des résultats des cinq derniers exercices

	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005	31/12/2004	31/12/2003
I - Situation financière en fin d'exercice					
Capital social	305 556	305 556	125 000	125 000	125 000
Nombre d'actions émises	3 055 556	3 055 556	125 000	125 000	125 000
Nombre d'obligations convertibles en actions					
		-	-	-	-
II - Résultat global des opérations effectives					
Chiffres d'affaires hors taxes	10 308 162	8 713 783	6 275 465	5 738 343	4 124 040
Bénéfice avant impôts, amortissements et provisions	1 160 012	1 086 423	707 273	741 274	95 246
Impôt sur les bénéfices	73 091	362 653	162 640	229 703	20 692
Bénéfices après impôts mais avant amortissements et provisions	1 086 921	723 770	544 633	511 571	74 554
Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	1 040 488	633 680	480 170	449 233	31 570
Montants des bénéfices distribués		250 000	400 000	-	-
Participation des salariés	225 409	124 999	52 799	-	-
III - Résultat des opérations réduit à une seule action					
Bénéfices après impôts mais avant amortissements et provisions	0,36	0,24	4,36	4,09	0,6
Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	0,34	0,21	3,84	3,59	0,25
Dividende versé à chaque action		2	3,2	-	-
IV - Personnel					
Nombre de salariés	88	75	59	50	46
Montant de la masse salariale	4 933 577	4 126 140	3 191 297	2 894 047	2 211 473
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	2 427 457	1 953 352	1 617 361	1 362 137	1 062 977